




UN MOYEN DE PAIEMENT SÛR, FACILE ET RAPIDE.

Le mode d'emploi est simple : il vous suffit de vous munir de vos **"Avis de somme à payer"** que vous venez de recevoir. Tous les renseignements nécessaires au paiement y figurent.

1. Connectez-vous à l'adresse suivante :
www.tipi.budget.gouv.fr 
en cliquant sur **" Paiement en ligne "** et cliquez sur **" Accéder au paiement "**
2. Saisissez l'**identifiant collectivité sur votre avis**, puis validez après avoir vérifié les informations affichées à l'écran.
3. Saisissez maintenant la **référence** indiquée dans la partie **" Modalités de paiement "** de l'avis de paiement en votre possession, indiquez le montant de la facture (attention, seul un paiement total est possible) et validez après avoir vérifié les informations affichées à l'écran.
4. Vous êtes orienté vers la page de paiement sécurisée : saisissez alors les coordonnées de votre carte bancaire.
5. Validez, vous recevrez dans votre messagerie électronique la confirmation de votre paiement.

Votre facture est réglée.

